

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7299007601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7299007601>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 juillet 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



-----  
*Association Louise GLAVIER*  
*association absorbée régie par les dispositions de la loi du*  
*1er juillet 1901*  
*et du décret du 16 août 1901*  
*siège social : 16, rue Valentin Haüy, 49100 Angers*  
*RNA : W802004218*

*Fondation pour l'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration*  
*Chrétienne (FASSIC)*  
*fondation absorbante fondation reconnue d'utilité publique*  
*par décret du 06 décembre 2017*  
*siège social : 16, rue Valentin Haüy, 49100 Angers*  
*SIREN : 835 136 367*

### **AVIS DE FUSION**

La FASSIC a notamment pour objet de répondre aux enjeux et besoins de santé, sociaux, médico sociaux, spirituels, éducatifs et culturels des plus faibles en leur offrant des réponses adaptées et collectives, d'accompagner et d'accueillir des personnes en situation

de maladie, de handicap, de dépendance liée à l'âge, ou de carences éducatives.

L'Association Louise GLAVIER a pour objet de favoriser le développement d'activités ou d'uvres non lucratives à caractère social, charitable, sanitaire, éducatif, culturel ou sportif, plus particulièrement en mettant à leur disposition – à titre gratuit ou non – les immeubles ou terrains nécessaires qui lui appartiennent ou qui lui seraient apportés, qu'elle pourrait acquérir, louer ou construire

Il résulte du projet de fusion établi en date du 29 juin 2022, tel qu'arrêté par la Présidente de l'Association Louise GLAVIER et le Président de la FASSIC, approuvé par le Conseil d'administration de l'Association Louise GLAVIER le 16 juin 2022 et par le Conseil d'administration de la FASSIC le 29 juin 2022, lequel sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association Louise GLAVIER le 07 octobre 2022 et au Conseil d'administration de la FASSIC, le 29 novembre 2022, que l'Association Louise GLAVIER transfèrera à la FASSIC, par une fusion-absorption, les éléments suivants répartis comme suit : actif apporté : 184 825,31 euros, passif pris en charge : 138 429,49 euros, apport net : 46 395,61 euros. Sous réserve de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au projet de traité de fusion, la fusion prendra effet au 1er janvier 2022. La fusion emportera transmission universelle de l'ensemble des actifs et passifs de l'Association Louise GLAVIER tels qu'ils existeront à la date de réalisation et la charge de tous contrats et obligations en cours conclus par l'Association Louise GLAVIER.

*Pour avis.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

